

CANOL se mobilise pour les élections régionales de décembre

CANOL met à votre disposition un site dédié <http://region.canol69.fr> pour connaître toutes les informations utiles de la nouvelle Région Rhône-Alpes Auvergne : Missions, organisation, modes de scrutin, état des lieux financier de 2005 à 2014, les politiques régionales, ce qu'en pense CANOL et le positionnement des candidats.

Au moment de la remise à l'impression, nous pouvons annoncer la publication sur notre site des réponses à notre questionnaire des candidats suivants : **Gerbert RAMBAUD, Debout la France, Laurent WAUQUIEZ, Les Républicains et le Centre, Eric LAFOND, 100% citoyen, en attente.**

632 millions d'euros d'économies possibles selon l'IFRAP

Réaliser des économies d'échelle a toujours été un des objectifs principaux visé par l'Etat lorsqu'il vantait le projet de fusion des régions. La Cour des Comptes en a souligné l'opportunité.

Dans son numéro spécial d'octobre 2015, la Fondation IFRAP a étudié les économies potentielles que chaque région pourrait réaliser à partir des dépenses constatées en 2013.

Elle prend deux exemples comme référence :

- la Région Pays de la Loire qui est la région la moins dépensière par habitant en fonctionnement.
- et la Région Poitou-Charentes qui est la région la moins dépensière par habitant en investissement.

Le défi pour Auvergne Rhône-Alpes serait d'être au niveau atteint à fin 2013 par ces deux régions, soit de **réaliser une économie de 632,2 millions.**

En millions d'€uros	Dépenses en 2013	Economie potentielle Auvergne	Economie potentielle Re-Alpes	Economie potentielle totale
Fonct	2223	106,9	300,1	407,0
Invest	757	116,7	108,5	225,2
Total	2980	223,6	408,6	632

De très fortes économies sont potentiellement faisables, et surtout souhaitables en particulier dans les domaines du ferroviaire et des subventions.

Il n'est pas réaliste d'exiger de réaliser cette économie la première année, mais pourquoi pas sur la mandature ? CANOL souscrit évidemment à cet objectif mais les nouveaux élus régionaux en auront-ils le courage et la volonté ?

1,355 M€ pour le Centre de formation de l'Olympique Lyonnais à Meyzieu !

Le Conseil Régional, qui avait financé à hauteur de 923 518 € le centre de formation de l'O.L. en 2006, vient à nouveau de décider de lui verser 1 355 008 € pour la construction d'un nouveau centre de formation de la section féminine et du club professionnel à Meyzieu. Le coût est évalué à 8,3 M€ par l'OL, les 7 M€ restants étant financés par des « fonds propres ».

Il faut noter que l'OL vient d'annoncer ses résultats pour l'exercice 2014-2015 : celui-ci s'est terminé par un nouveau déficit de 21,4 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 103,5 M€, ce qui porte à 158 M€ le déficit cumulé en 6 ans.

CANOL est toujours en procès avec le Grand Lyon qui a cédé à vil prix (40 € le m2) les terrains qu'il possédait à Décines et qui en valent aujourd'hui plus de 200 !

Il est facile de vivre de l'argent des contribuables avec la complaisance de nos élus !

La gestion des Nouvelles Subsistances et de la villa Gillet sévèrement critiquée par la Chambre Régionale des Comptes !

Dans notre dernier bulletin, nous vous faisons part du rapport de la C.R.C. qui dressait un constat accablant de la gestion de l'association des Nouvelles Subsistances : manque de transparence, copinage, faux chiffres de fréquentation, rémunération très élevée des dirigeants. Elle reproche son manque de contrôle à la ville de Lyon, qui est son principal bailleur de fonds.

Mais cette association est également largement financée par le Conseil Régional qui lui versé 300 000 € chaque année, sans oublier la villa Gillet, dont la direction est la même et qui reçoit chaque année plus d'un million d'euros.

Il est indispensable de reconsidérer toutes ces subventions qui ne contribuent pas aux objectifs que la Région devrait se fixer.

Où est passé le contrat de crédit-bail de 200 M€ ?

Lors de notre analyse de la gestion financière de la Région Rhône-Alpes, nous avons constaté la disparition d'un contrat de crédit-bail de 200 M€ : il apparaissait sur le compte administratif 2013, n'avait pas été remboursé, mais avait disparu du compte administratif 2014, puis figurait à nouveau dans le budget 2015 !

Nous avons donc posé quelques questions à ce sujet :

- Quelles sont les causes de cette disparition ?
- Comment sont calculées les annuités (très faibles aujourd'hui et beaucoup plus fortes les prochaines années)
- Comment ces contrats de crédit-bail sont-ils intégrés dans la dette ?

La réponse reçue du président de la Région indiquait que ce contrat avait été dénoncé unilatéralement en 2012 par la banque FLOBAIL DEXIA et celle-ci n'avait toujours pas exigé le remboursement du prêt ! Il n'est donc pas étonnant qu'elle soit en faillite et gérée désormais par l'Etat français !

Les réponses sur les autres points n'étant pas satisfaisantes, nous avons demandé des compléments d'explication que nous attendons toujours.

Cette gestion des contrats de crédit-bail et de la dette semble un point très faible de la gestion de l'équipe actuelle du Conseil régional.

Comment le Conseil Régional a laissé le CFA Les Mouliniers aller à vau-l'eau!

Ce centre, créé en 1974, fait partie des 16 CFA associatifs de la **Région Rhône-Alpes**. L'association est composée de la **Chambre de Commerce**, de la **Chambre des Métiers**, des représentants des professions, de **Saint Etienne Métropole**, de **Loire Forez du Rectorat** et du **Conseil Régional Rhône-Alpes**.

Sa capacité d'accueil est de 1 800 jeunes. Alors qu'il en accueillait 1488 en 2001 et qu'une politique de développement de l'apprentissage est en principe mise en œuvre en Rhône-Alpes, il en accueillait moins de 1000 en 2014.

Depuis 2001, ses comptes sont en déficit, malgré des subventions en perpétuelle croissance de la région qui en est le principal bailleur de fonds. Les charges sont en constante augmentation malgré la diminution des effectifs d'apprentis.

Après un 1^{er} redressement judiciaire en 2009, il a été fait appel au **Ministère au Commerce** pour y remettre de l'ordre. Voici ce que constate le **rapport « Barrois » de mai 2010** :

- « la situation financière, fortement dégradée par le cumul de déficits structurels, aurait dû être restaurée dès 2005.

- une gouvernance inadaptée, une présidence alternée préjudiciable à un fonctionnement harmonieux ;

- une organisation fonctionnelle laissant des fonctions essentielles en déshérence en particulier comptable, relations humaines, gestion de l'information ;

- une situation sociale très dégradée avec 80 procédures initiées par des salariés ; une ambiance entre agents détestable ; des frais de personnel les plus élevés des 63 CFA de la Région pour acheter la paix sociale.

- Les actionnaires majoritaires de la SCI ont perçu des loyers de manière illégitime

- des interrogations quant à la véritable utilisation des subventions que les collectivités locales ont attribué au CFA pour financer les travaux de réhabilitation immobilière.

En mai 2012, la **Chambre Régionale des Comptes**, publie également son appréciation de la situation :

- « l'association dégage un résultat net comptable déficitaire de l'ordre de 2 millions d'€ dans la période 2007-2010.

- le niveau des rémunérations se situe à un niveau très confortable si elles sont comparées à celles perçues par des agents publics exerçant des fonctions analogues.

- d'autres avantages sociaux par rapport au Code du Travail qui ne sont pas sans avoir des répercussions financières.

- le montant des honoraires de services juridiques anormalement élevés révèle l'importance des litiges.

- malgré la progression notable de la subvention de fonctionnement initialement alloué par la Région, l'association a régulièrement bénéficié de subventions complémentaires

- au regard du ratio mesurant la **subvention de fonctionnement par apprenti proche de 3500 €, le CFA est le plus subventionné de Rhône-Alpes.**

- Baisse de la ressource des taxes d'apprentissage de 300 000€ en 4 ans.

- les Présidents et la Directrice ont passé des actes juridiques au nom de l'association sans y avoir été habilités par le Conseil d'Administration.

- Le CFA a utilisé une convention de l'apprentissage du Bâtiment et Travaux Publics alors que ses apprentis exercent une activité commerciale ou de services. Conséquence : le personnel est surpayé, et plus particulièrement la Directrice.

- Confusion juridique entre la SCI portant l'immobilier loué au CFA, les propriétaires de parts de la SCI et le CFA locataire.

- **Les subventions de la Région**, qui s'élevaient à 3,3 millions d'€ en 2007, 3,1 en 2008, 4,2 en 2009 et 3,6 en 2010, **couvraient 53,6% des produits du CFA en 2007 et 62,6% en 2010.**

- Règles de gouvernance très imprécises, plus particulièrement entre le conseil d'administration et son Président, celui-ci et la Directrice et aucun règlement intérieur.

- Jusqu'à 2012, de nombreuses procédures judiciaires ont été menées, principalement à l'initiative des salariés qui contestent la gestion de leur direction, coût **1 300 000 €** ».

La situation ne s'est pas améliorée depuis 2012. Les déficits s'accumulent, **malgré l'augmentation de la subvention annuelle de la région à 3 426 000 € et plusieurs subventions exceptionnelles.**

Les mesures préconisées par le **plan Barrois** n'ont pas été appliquées et par conséquent, la dotation exceptionnelle de 500 000 € promise par l'Etat n'a pas été versée. Les coûts de structure restent toujours trop élevés compte tenu du nombre d'apprentis.

Nouveau départ du CFA en 2015.

Afin de clore une cessation de paiements et une mise en liquidation judiciaire, **le Conseil régional, a décidé le 16 janvier 2015 d'attribuer une nouvelle subvention de 1,1 M€.**

Un proviseur retraité a accepté la Présidence du CFA pour un an seulement et l'association gestionnaire a été transformée en une **SCIC** (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) avec essentiellement les mêmes acteurs qu'auparavant. Avec ce montage, **le Conseil Régional a signé le 16 octobre une nouvelle convention quinquennale.**

Puits sans fond depuis 15 ans, les mêmes causes produiront-elles les mêmes effets ?

L'apprentissage est à la peine en France, c'est pourtant un rouage clé de l'emploi des jeunes, comme en **Allemagne, en Autriche ou en Suisse** qui, eux, le gèrent avec succès. Les experts pointent le trop grand nombre d'acteurs, entre autres Education nationale, Régions, chambres de commerce, Etat, entreprises... qui mettent leur grain de sel dans ce dispositif et dont l'action est mal coordonnée.

Alors pourquoi ne pas revoir de fond en comble le dispositif en s'inspirant de nos voisins ?

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : LOCAMAIL, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

Pourquoi subventionner des organismes pour qu'ils exercent leur métier ?

L'examen du compte administratif 2014 a révélé quelques faits saillants. La Région a versé des subventions pour les actions suivantes :

- **Innovations et actions sectorielles : 27,6 M€**

Principaux bénéficiaires : **chambres de commerce, chambres des métiers, CGPME,...**

- **Mutation et sécurisation des emplois : 6,3 M€**

Principaux bénéficiaires : syndicats ouvriers et patronaux, **OPCA AGEFOS, Pôle Emploi,...**

CANOL se demande pourquoi il est nécessaire de verser de l'argent à tous ces organismes déjà financés directement ou indirectement par l'Etat pour qu'ils exercent la mission pour laquelle ils ont été créés !

Que devient l'ancien Hôtel de Région de Charbonnières ?

Que s'est-il passé depuis que le Conseil Régional a quitté Charbonnières en juin 2011 pour s'installer à Confluence ?

Après un appel à candidature **courant 2012**, une promesse de vente du site de Charbonnières est signée entre la Région et 2 promoteurs **en mai 2013**, pour un montant de 25 M€ pour la Région, 5,8 M€ de travaux devant être réalisés par le **Grand Lyon et la commune de Charbonnières**. En 2005, lors de l'annonce du projet, la Région estimait cette vente à 50 M€ ! Mais la commune de Charbonnières voit d'un mauvais œil ce projet qui inclut 150 logements sociaux et s'évertue donc à le bloquer ! Charbonnières, qui ne compte que 10 % de logements sociaux sur son territoire, **figure sur la liste des mauvais élèves pointée par le Premier ministre** et c'est désormais le préfet qui pourrait y signer les permis de construire pour les logements sociaux.

En **septembre 2015**, le **Conseil Régional** donne son accord pour héberger **une centaine de migrants dans ces bâtiments et met à disposition une enveloppe de 500 000 €** pour leur accueil.

Laurent Wauquiez, lui, nourrit un projet bien différent sur la friche de **Charbonnières**. S'il est élu à la présidence de la future Région, le candidat des Républicains prévoit d'y installer le premier campus européen des métiers du numérique, à l'image de l'école fondée à Paris par **Xavier Niel**.

4 ans se sont donc écoulés et aucune solution pérenne n'est encore trouvée ... mais les contribuables continuent à payer l'entretien des 11 hectares et des 21 000 m2 de bureau, les intérêts des emprunts correspondant au produit de la vente : un énorme gâchis auquel ne survivrait aucune société privée !

M. QUEYRANNE a-t-il des amis en Equateur ?

Le Conseil Régional avait financé la région **YASUNI** en **Equateur** à hauteur de 250 000 €. La raison était de les aider à ne pas exploiter le pétrole qu'ils y avaient découvert !

CANOL a fait annuler cette subvention par le tribunal administratif, mais la **région n'a pas apporté la preuve du remboursement alors que l'Equateur n'a pas renoncé à exploiter son pétrole !**

Qu'à cela ne tienne, le Conseil Régional a trouvé une autre bonne raison de dilapider notre argent en versant une subvention à la **tribu Kichwa de Sarayaku**, une autre région de **l'Equateur** qui abrite 7 000 autochtones dans la forêt amazonienne !

CANOL a demandé à nouveau l'annulation de cette « largesse », mais le tribunal administratif n'a pas encore statué !

La Métropole révèle le coût du Musée des Confluences

La **Métropole de Lyon** a enfin révélé une grande partie du coût pharaonique de ce Musée. Elle vient en effet d'indiquer le prix de la construction, qui sert de base à la rémunération de la SERL, organisme mandataire du conseil général pour la maîtrise d'ouvrage de l'opération soit **306 980 575 €**.

Mais ce prix n'est pas complet. Il n'inclut que le coût de la construction du bâtiment ! Il convient donc d'ajouter :

- Le prix d'acquisition du terrain : **2 515 544 €**
- L'aménagement de la **rue d'Anvers** : **4 070 347 €**
- La reconstruction du **boulodrome déplacé à Dardilly** : **7 688 000 €**
- Le coût des aménagements intérieurs, **9 329 040 €**

Avec l'ajout de cet oubli de 23 602 931 €, on arrive à un montant global de 330 583 506 €

Ce chiffre est à rapprocher du montant estimé par **CANOL fin 2014, avant la révision de prix demandée par l'entreprise VINCI, qui était de 328 456 020 €**. Nos lecteurs pourront se reporter à notre conférence de presse du 4 décembre 2014 : <http://www.canol.fr/le-musee-des-confluences.html>

Par ailleurs, ce chiffre de 330 M€ n'est pas définitif : **il ne tient pas compte du résultat des 6 procédures de conciliation dont la Métropole a fait voter la résolution lundi dernier !**

Pouvait-on prendre au sérieux les déclarations de M. MERCIER (255 M€) et de Mme CHUZEVILLE (238 M€) ?

Questionnaire aux candidats aux élections régionales

Voici le questionnaire que nous avons envoyé à tous les candidats à l'élection régionale :

Afin d'informer les citoyens sur l'organisation que vous comptez mettre en place, au cas où vous seriez élu, nous vous demandons de répondre aux questions ci-dessous. Vos réponses seront publiées au fur et à mesure de leur arrivée avec la présentation que vous leur aurez donnée, sans mise en forme de notre part.

Finances :

1. Comment analysez-vous la situation financière de la Région et ses perspectives pour la durée du mandat ?

2. Pensez-vous pouvoir réduire le niveau de dépenses de la Région pendant votre mandat et comment comptez-vous y arriver ?
3. Quel est, en pourcentage, votre objectif de réduction des dépenses de fonctionnement courantes de la Région en fin de mandat ?
4. Quel est votre objectif de réduction de la dette en fin de mandat ?

Détermination de la politique sectorielle

5. Comptez-vous vous fixer des objectifs quantitatifs à atteindre pour chacune des politiques régionales par année et sur la durée du mandat ?
6. Mettrez-vous en place des indicateurs permettant de suivre l'activité des différentes politiques sur un plan régional, voire départemental, en les comparant avec les indicateurs nationaux ?
7. Publierez-vous ces objectifs et les indicateurs retenus avant le 30 juin 2016 ?

Organisation et effectifs de la nouvelle Région

8. Comment comptez-vous fusionner les effectifs Auvergne avec ceux de Rhône-Alpes ?
9. Pensez-vous pouvoir réduire les effectifs globaux en 2016 ? et sur la durée du mandat ? Comment procéderez-vous ?
10. Comment comptez-vous arriver à diminuer le taux d'absentéisme du personnel ?

Mise en place d'un service de contrôle interne :

11. Mettrez-vous en place un service de contrôle interne ? A qui sera-t-il rattaché ?
12. Si oui, quelles missions lui confierez-vous ?

Mesures propres à chaque politique :

T.E.R. :

13. Comptez-vous renégocier le contrat avec la SNCF en 2016 ? Avec quels objectifs ?
14. fixerez-vous un objectif annuel d'évolution de la fréquentation ?
15. A quelle échéance envisagez-vous un appel à la mise en concurrence de la SNCF ?

Lycées

16. Etablirez-vous un inventaire des travaux à réaliser sur la mandature et au-delà en chiffrant leurs coûts et en planifiant leur réalisation ?

Formation professionnelle :

17. Comptez-vous remettre en question l'organisation actuelle et comment ?
18. Comment vous assurerez-vous de la pertinence, de la qualité et de la réalisation des formations choisies ?

Apprentissage – que comptez-vous faire pour :

19. Améliorer l'image de l'apprenti ?
20. Adapter les formations aux besoins des employeurs ?
21. Mesurer l'évolution professionnelle des apprentis vers l'embauche ou vers une formation complémentaire

Economie :

22. Comment comptez-vous mesurer l'efficacité des actions les plus coûteuses du budget "économie, emploi" ?
23. Sur quelles compétences économiques comptez-vous vous appuyer pour favoriser le développement économique et dans quels secteurs ?
24. Comptez-vous simplifier les aides aux entreprises : BPI, OSEO, ARDI, R/A Innove, i-Declic,...)

Subventions : Vous engagez-vous à :

25. Faire disparaître progressivement les financements croisés et ne plus attribuer de subvention à un organisme déjà subventionné par une collectivité d'un autre niveau ?
26. Vous assurer que les subventions versées contribuent à l'atteinte des objectifs fixés à la politique concernée ?
27. Combien de subventions estimez-vous pouvoir suivre annuellement ?
 - 7000 2000 500 200
28. Envisagez-vous de remplacer les subventions accordées actuellement à des organismes qui vivent essentiellement de subventions par des délégations de service public avec mise en concurrence ?

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2015

65

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse :e-mail :@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur :75 € ou plus)

le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2015.

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.